L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN 23 OCTOBRE 1858.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
G. DUVERGES. S. HARDY.
Rue de Chartres, No 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI MATIN, 23 OCTOBRE 1858.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine," à raison de 25 cents pour les six numéros.

On paiera aux porteurs.

Vente à l'encan de ce jour.

Par le shérif.—L'installation du magasin rue du Camp No 40.

Par B. Turpil, sur la Levée en face de l'Esplanade.—vin de Bordeaux en caisses.

Par J. Spear—crémonne Julie et Front Levée; meubles, glaces, gravures, peintures, &c.

Par M. Parnett jr.—Bijouterie et marchandises sèches.

Par N. Vignié—Meubles pour cause de départ.

Par R. B. Styles—Huile de graisse.

Par Vincent A Co—Marchandises sèches.

Par D. K. Murphy—Farine légèrement avariée.

D'une bonne Loi.

A mesure que les relations se sont développées entre les principaux points de l'Union, la navigation à vapeur a pris sur les rivières et sur les lacs une extension considérable. Cette multiplication des moyens de transport avait établi, presque subitement, un tel déplacement de personnes, et le nombre des steamboats qui se croisaient sur nos cours d'eau était devenu si important, que ce progrès matériel n'eût payé au prix de bien regrettables catastrophes. Force a été, alors, à l'administration d'intervenir et d'apporter un peu d'ordre dans cette confusion.

Le Congrès rendit, en 1838, une loi réglementaire et protectrice, dont l'insuffisance et l'impuissance furent bientôt constatées, en présence de nouveaux accidents et de désastres incessants. Les amendements, les réformes, les suppléments de pénalités ou autres mesures y furent introduits au fur et à mesure que le besoin s'en faisait sentir. Ces additions successives eurent pour effet de créer une législation confuse, surchargée de lois qui étaient à peu près oubliées par les prescriptions. Le Congrès lui-même reconnaît et déclare qu'il était facile d'éluder